

Editorial

Il y a quelques temps, on nous affirmait que nous, les humains, étions responsables du trou dans la couche d'ozone, cause principale des changements climatiques.

Or, ce fameux trou est en régression notable, mais malgré cela, curieusement, on ne nous en parle plus.

A présent on nous responsabilise, voire culpabilise, avec « Le réchauffement climatique », et son cortège d'autres épithètes : rénovation énergétique, décarbonation, écologie mise à toutes les sauces ..., dont nous sommes abreuvés, voire submergés, quotidiennement.

Quand j'évoque l'écologie, pour ma part je m'en réfère à la vraie, pas celle dévoyée à des fins politiques et électoralistes qu'utilisent certains et qui prétendraient que nous, Français, qui ne représentons qu'1 % de la population mondiale, allons sauver la planète à nous tous seuls.

Certes, des actions, logiques et efficaces sont à faire, loin de moi l'idée de renier des changements de comportements et d'adaptation tout à fait louables ; mais n'oublions pas que notre planète a toujours été en perpétuelle évolution et que rien n'est figé, bien sûr dans quelle échelle de temps ? Qui peut se prétendre suffisamment compétent pour le dire ?

Que l'on en soit fermement convaincu, ou climatosceptique, à notre échelle de Bassin Versant, force-nous est de constater une évolution de la fréquence et de l'importance des événements pluviométriques que nous observons de plus en plus souvent tant aux dégâts que subissent nos administrés qu'à la surveillance de nos ouvrages de rétention.

Quel paradoxe alors que dans le même temps, et comme je l'ai déjà évoqué, dans les moyens financiers qui sont nécessaires aux travaux indispensables à la protection des personnes et des biens qui nous est dévolue, beaucoup de subventions qui nous étaient jusqu'à présent logiquement allouées disparaissent.

Cette charge est laissée aux Communautés de Communes, d'Agglomération et aux Métropoles en les contraignant à lever l'impôt auprès des contribuables avec la taxe GEMAPI. S'ajoutant à d'autres obligations et dispositifs nouveaux (frais d'isolation, nouveaux systèmes de chauffage, remplacement de véhicules, mises aux normes de l'habitat ...), le constat est du même genre : pour nombre de nos concitoyens qui n'ont que de faibles moyens, cela contribue à créer une nouvelle tranche d'exclus dans notre société.

Je ne suis ni juge ni arbitre, alors quelle conclusion tirer de tout cela ? si ce n'est, comme disait l'autre avec sa salopette et son nez rouge : « Salauds de pauvres ».

Daniel BUQUET, Président

Sommaire

1) Travaux d'aménagements d'hydraulique douce réalisés en 2023.....	2
2) Sous-bassin versant de la Grande Garenne.....	10
3) Sous-bassin versant de la Côte de l'Essart	12
4) Sous-bassin versant du Bièvredent	13
5) Sous-bassin versant de Fontaine Châtel	16
6) Sous-bassins versants de la Rue du Clos, de l'Amont de Buchy, de la Madeleine, de la Vallée Ecurée, des Marettes, des Sources de l'Andelle et du Bois du Rouvray.	18
7) Sous-bassin versant de Longboël	19
8) Sous-bassin versant de Bonnemare	20
9) Urbanisme	21
10) Rivière	22
11) Rétablissement de la Continuité Ecologique ...	29
12) Le SYMA	32



Réhabilitation et agrandissement d'un ouvrage hydraulique de type barrage enherbé à Val d'Orger



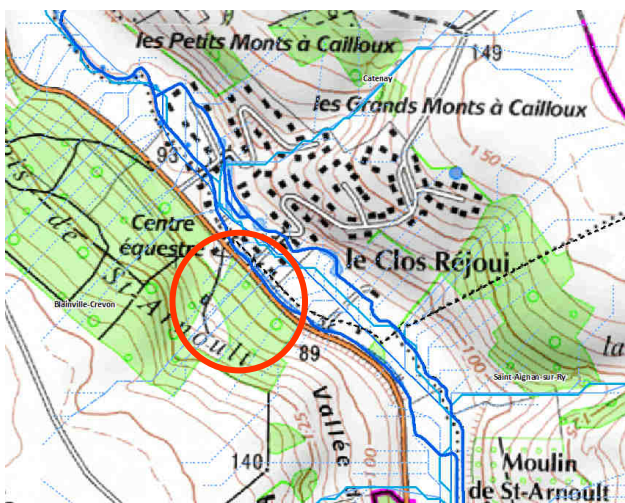
Enlèvement d'embâcles à Pont Saint Pierre

1) Travaux d'aménagements d'hydraulique douce réalisés en 2023

Dans le cadre de ses compétences, le SYMA lance depuis quelques années des aménagements d'hydraulique douce sur le territoire de l'Andelle pour freiner les ruissellements à l'échelle de la parcelle agricole et limiter les transferts de limons vers les zones à enjeux, par des dispositifs techniquement simples à mettre en place et intégrés dans le paysage. Ils peuvent être de différents types : haies, talus, fascines, fossés, mares, seuils en rondins etc...

Réhabilitation de 3 seuils forestiers et création d'une mare tampon sur la commune de Blainville-Crevon

Dans l'optique de limiter les ruissellements provenant du lieu-dit de « la plaine de Capendu » et d'un centre équestre vers la RD12 puis vers le Crevon, 3 seuils en rondins ont été curés et une mare tampon a été créée en juin 2023.



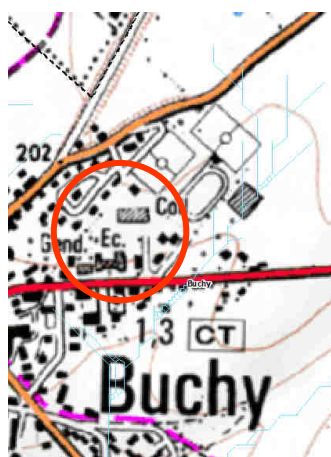
Création d'un bassin tampon sur la commune de Catenay (amont du Clos Réjou)

Afin de limiter les ruissellements provenant de la plaine agricole « des Grands Monts à Cailloux », ruissellements ayant provoqué l'inondation de plusieurs propriétés en juin dernier sur le secteur du Clos Réjou, un bassin tampon d'environ 250m³ a été créé.



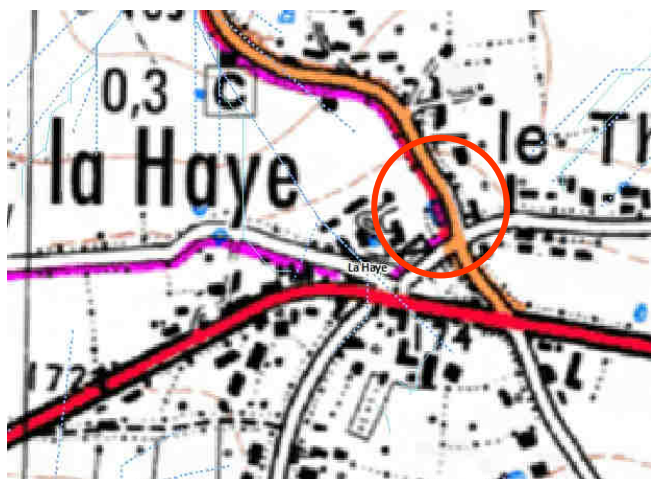
Création d'une noue d'infiltration sur la commune de Buchy (secteur du collège)

Conformément à l'étude hydraulique réalisée par le bureau d'études INGETEC, une noue d'infiltration a été créée le long de la nouvelle salle des fêtes, afin de limiter sa vulnérabilité et un fossé a été réhabilité le long du parking du collège. Des aménagements complémentaires pourront être envisagés en amont de cette noue pour sécuriser le secteur, en même temps que l'ouvrage prévu à proximité de la caserne des pompiers.



Réhabilitation d'une mare tampon sur la commune de la Haye

Une mare tampon a été réhabilitée dans le centre bourg de La Haye afin de rétablir sa capacité et ses fonctionnalités.



Réhabilitation d'une mare tampon au niveau du Chouquet sur la commune de Bacqueville

Des ruissellements sont présents au niveau du Chouquet sur la commune de Bacqueville, une habitation située à proximité d'un écoulement en aval a déjà été touchée par le passé. Dans le cadre du plan de relance du département de l'Eure, il a été possible de réhabiliter une mare existante afin d'augmenter son volume de stockage et atténuer les ruissellements en aval, en améliorant la biodiversité et en évitant sa déprise.

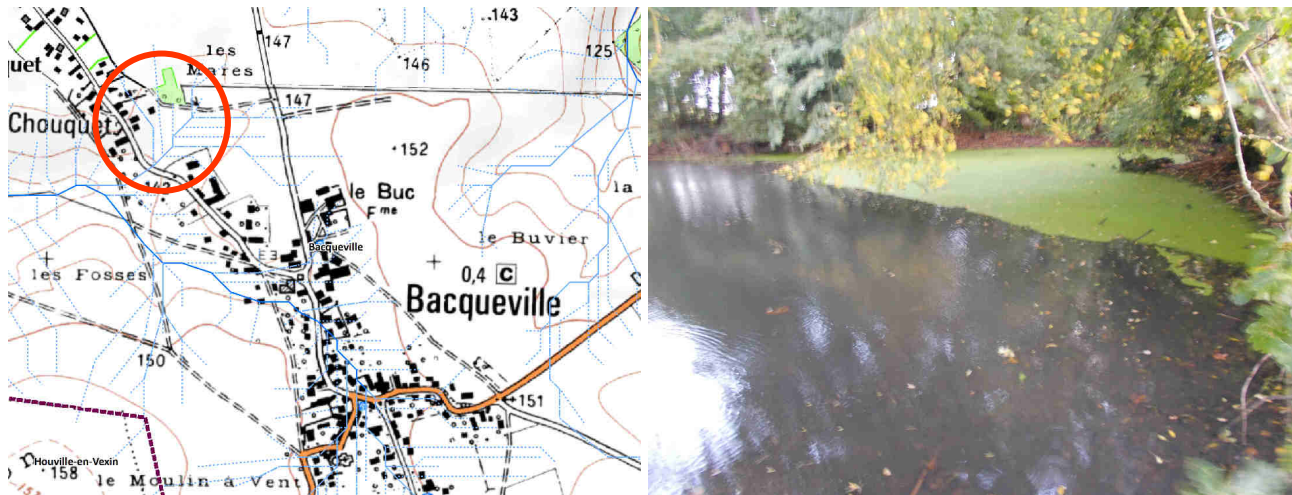


Figure 1 : localisation de la mare et photo de la mare avant travaux



Figure 2 : photos durant et après les travaux de réhabilitation de la mare en janvier 2023

Réhabilitation d'une mare au niveau du Mesnil-Perruel sur la commune de Perruel

Une mare située au niveau de la Rue du Gros Chêne à Perruel n'était plus fonctionnelle car trop envasée pour récupérer les eaux de ruissellements issues de l'amont.

Cette mare a été réhabilitée en septembre 2023 pour augmenter son volume de stockage et favoriser le stockage des eaux de ruissellements sur place et diminuer les transferts vers l'aval.



Figure 3 : localisation et photographie de la mare réhabilitée à Perruel



Figure 4: photos avant et après les travaux de réhabilitation de la mare de Perruel

Réhabilitation de 2 mares sur la commune de Lorleau et de 10 mares sur la commune de Fleury-la-Forêt

Dans le cadre de l'appel à projets « Ma commune Grandeur Nature », le SYMA a été sollicité par les communes de Lorleau et Fleury-la-Forêt pour effectuer la réhabilitation de 10 mares communales sur Fleury-la-Forêt et de 2 mares sur la commune de Lorleau.

Dans cet appel à projets, la biodiversité est enjeu important de la restauration de ces mares. L'enjeu hydraulique de ces milieux reste présent sur certains secteurs sensibles aux ruissellements.

Les Travaux de réhabilitation de ces mares ont commencé fin septembre et se termineront à la mi-octobre.

Le Montant de l'opération est de 20 038 € HT (financé à 80% par le CD27 : 16 030 € HT et 20% du SYMA : 4 007 € HT).

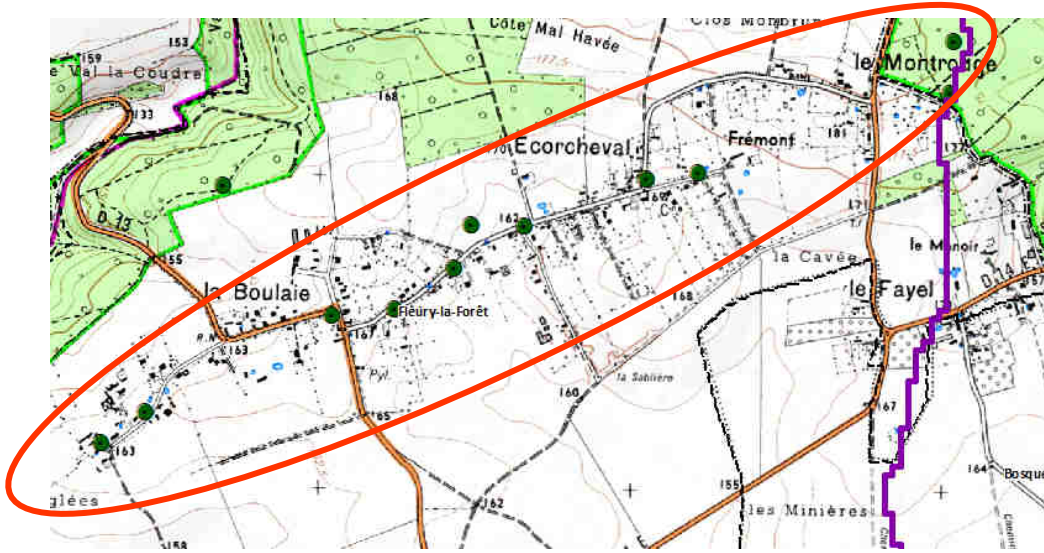


Figure 5: secteur concerné par la réhabilitation de 10 mares sur Fleury-la-Forêt

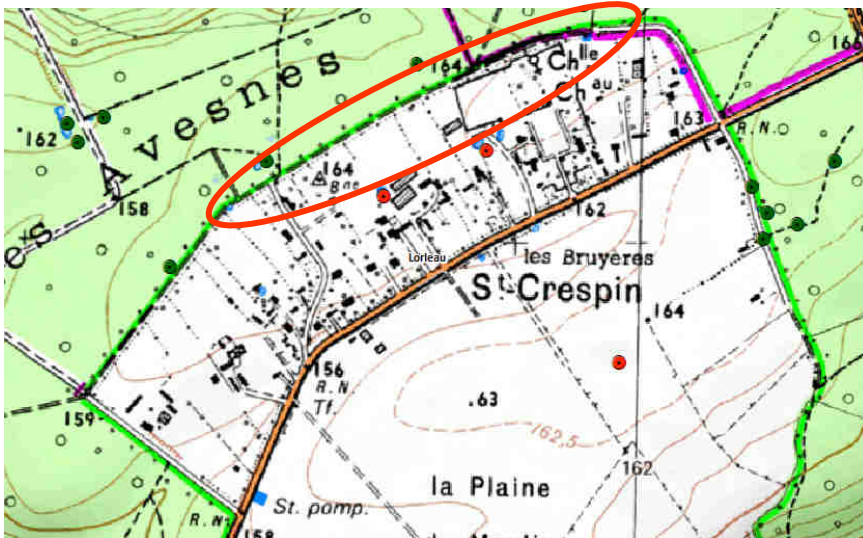


Figure 6 : secteur concerné par la réhabilitation de 2 mares sur Lorleau





Figure 7: Différentes photos de quelques mares réhabilitées à Fleury-la-Forêt



Figure 8: Différentes photos de réhabilitation des 2 mares de Lorleau

Réhabilitation d'une mare communale sur la commune de Bourg-Beaudouin

Une mare située au niveau de la Rue de la Croisette à Bourg-Beaudouin a été réhabilitée en octobre 2023. Cette mare n'était plus fonctionnelle car elle ne récupérait pas les eaux de ruissellements issues des parcelles agricoles. Avec la réhabilitation de cette mare et l'augmentation de volume, les eaux sont orientées dans celle-ci en limitant les ruissellements sur un secteur habité en aval.



Figure 9 : localisation et photographie de la mare réhabilitée à Bourg-Beaudouin



Figure 10: photos des travaux de réhabilitation de la mare

Mise en place d'une zone d'infiltration sur la commune de Beauficel-en-Lyons

Des problèmes de stagnation d'eau sont présents au niveau de Route de Lorleau à Beauficel-en-Lyons liés à des écoulements issus de voiries et de ruissellements sur le secteur. Ces stagnations peuvent engendrer des inondations des terrains et habitations limitrophes à la route ainsi que des problèmes de sécurité routières sur le secteur.



Figure 11 : localisation du secteur concerné par les problèmes de ruissellements

Différents projets d'aménagements ont été mis en place par la CDCLA et le SYMA sur la voirie, l'accotement et sur la parcelle limitrophe à la Route de Lorleau.

La CDCLA sur la route communale de Lorleau :

- Réalisation de caniveaux CS2 sur l'accotement pour le guidage de l'eau ;
- Réalisation de 2 avaloirs et canalisations pour collecter les eaux pluviales et de ruissellement en bordure de trottoir.

Le SYMA :

- Projet de zone d'infiltration d'environ 80 m³ sur la parcelle limitrophe pour la chute et la dispersion des eaux ;



Figure 12: travaux de création d'une zone d'infiltration

2) Sous-bassin versant de la Grande Garenne (communes du Val d'Orger, Ménesqueville et Touffreville)

Suite aux orages importants de juin 2021, l'ouvrage 50 réalisé au début des années 2000 d'un volume de 800 m³ a subi des dégradations importantes au niveau de la surverse qui était vieillissante. Cet ouvrage était devenu sous-dimensionné par rapport à des pluies plus importantes et fréquentes (pluies de janvier 2018, février 2021 et juin 2021).



Figure 13: photos des dégradations de l'ouvrage 50



Figure 14: le cercle en vert correspond à la zone d'agrandissement de l'ouvrage n°50 et en rouge le secteur touché par les inondations.

Notons que durant cet orage de 2021, un corps de ferme, une habitation ainsi qu'une voirie ont été touchés. Une étude hydraulique a été réalisée à partir de 2022 afin d'optimiser l'ouvrage existant et de le dimensionner pour une pluie d'occurrence centennal (environ 37 mm en 1h).



Figure 15: photos des inondations sur Ménesqueville

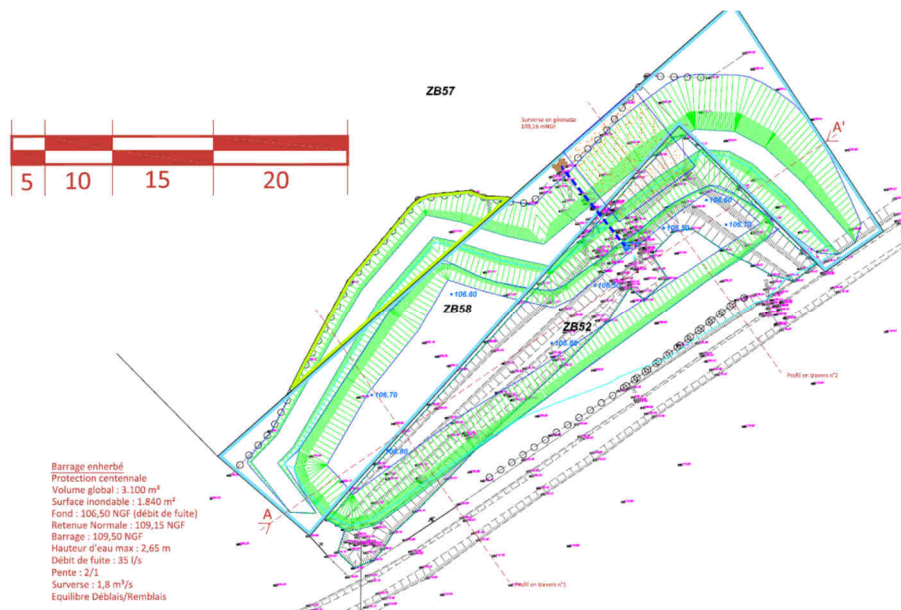


Figure 16: plan projet de l'ouvrage n°50 à Val d'Orger

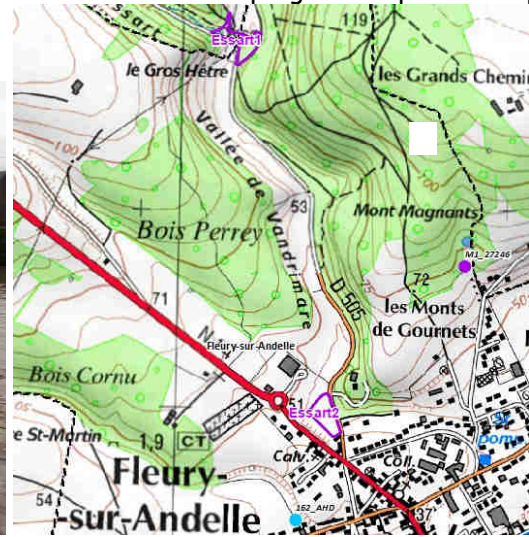
Les travaux pour cette opération se sont déroulés en août-septembre 2023 avec la mise en place d'un ouvrage de stockage de 3 100 m³ soit près de 4 fois le volume de stockage initial.



Figure 17: photos du début du chantier jusqu'à l'installation du débit de fuite, finalisation des terrassements et installation des clôtures

3) Sous-bassin versant de la Côte de l'Essart (Fresne-le-Plan, Renneville, Bourg-Beaudouin, Perriers-sur-Andelle, Vandrimare et Fleury-sur-Andelle)

Ce sous-bassin versant a été particulièrement touché en janvier 2018 notamment sur la commune de Fleury-Sur-Andelle avec environ une dizaine d'habitations sinistrées et un captage d'eau potable impacté.



Inondations de janvier 2018 à Fleury-sur-Andelle et localisation des ouvrages structurants ESSART1 (volume :42 500 m3) et ESSART 2 (volume :3 700 m3)

La maîtrise d'œuvre de conception et l'enquête publique sont terminées. Le SYMA a obtenu l'arrêté préfectoral depuis avril 2021.

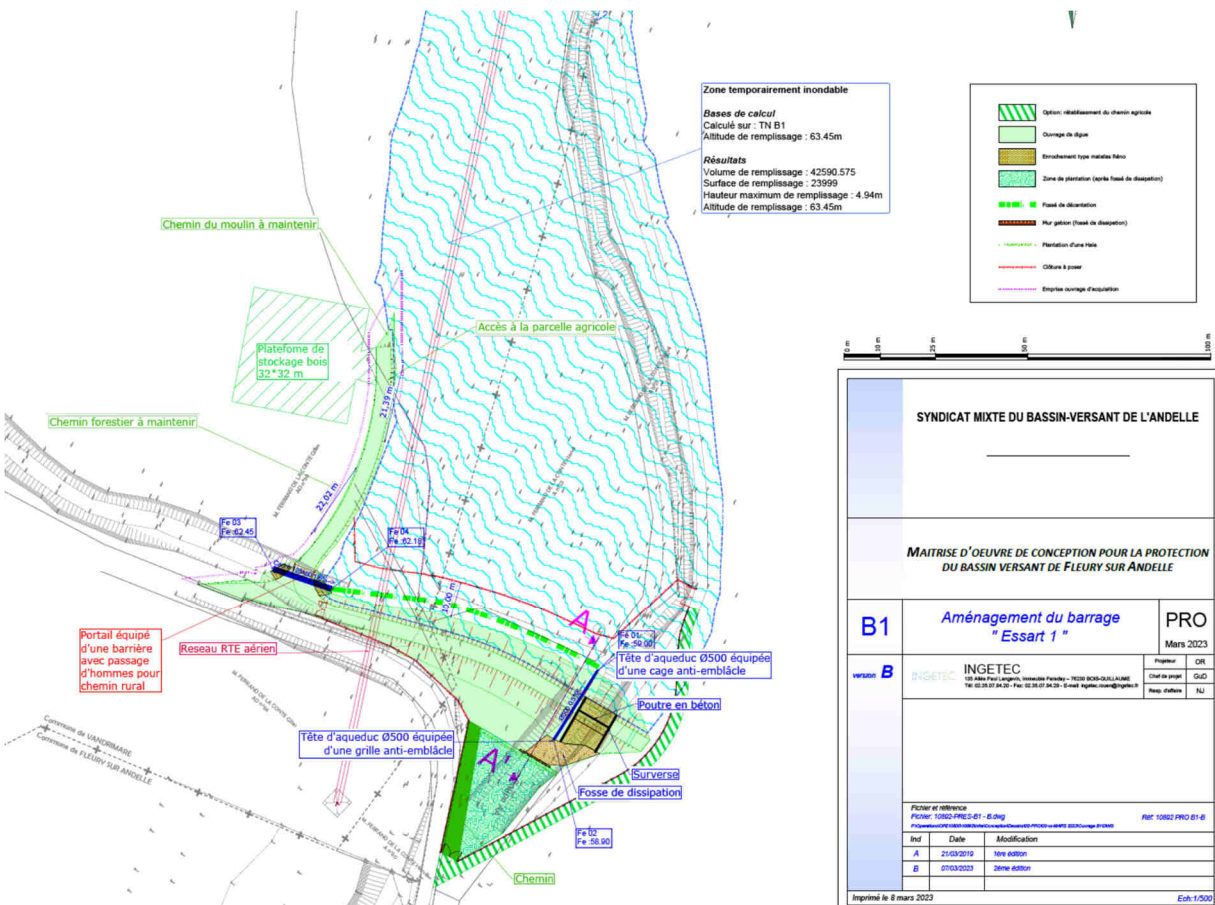


Figure 18 : projet d'ouvrage Essart 1 de 42 500 m3 à la limite de Vandrimare et Fleury-sur-Andelle

Depuis l'obtention de l'arrêté, les missions de négociations foncières ont été confiées aux services de la SAFER de Normandie qui doit gérer le recueil des promesses de vente auprès des propriétaires afin d'acquérir les parcelles concernées. Les négociations foncières se déroulent difficilement.

Les échanges entre la SAFER et les propriétaires des parcelles de l'ouvrage Essart 1 sont compliqués et le SYMA n'a pas obtenu pour le moment de validation du foncier. Malgré cela, le SYMA va lancer la division avec bornage de l'emprise d'acquisition du projet. Sans avis contraire des propriétaires, il sera réalisé à l'automne 2023. Les promesses de vente pourront être signées ensuite ainsi que les actes de vente.

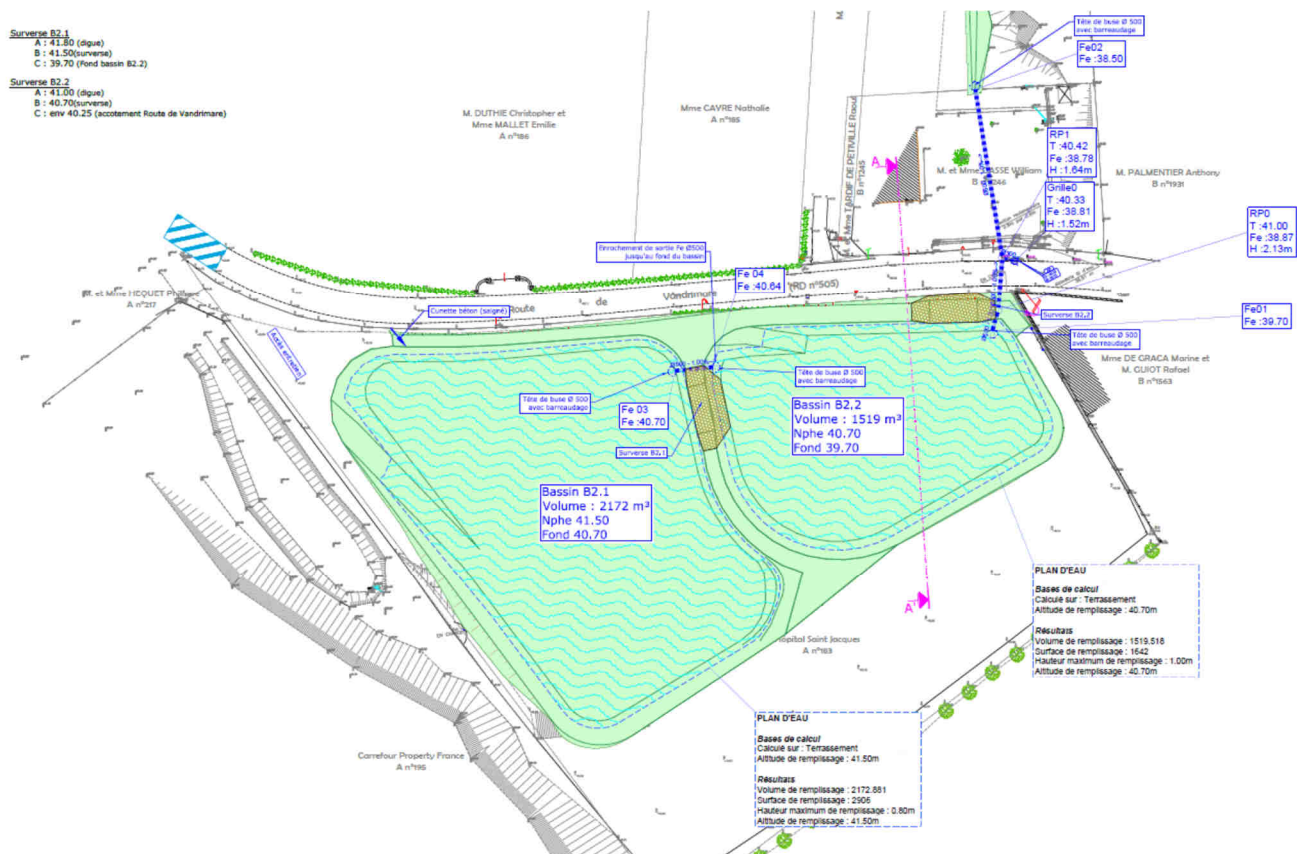


Figure 19 : projet d'ouvrage Essart 2 sur la commune de Fleury-sur-Andelle

Les promesses de vente pour l'ouvrage Essart 2 à Fleury-sur-Andelle ont été obtenues et les actes de vente seront signés en octobre 2023.

4) Sous-bassin versant du Bièvredent (Mésangueville, Fry et Le Mesnil-Lieubray).

Sur ce sous-bassin versant, qui avait été gravement impacté les 18 et 28 mai 2008, notamment par l'inondation de la commune de Fry, les travaux de lutte contre les inondations ont débuté dans le courant du mois de juillet 2022 (suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2018). Ces travaux consistent principalement en la réalisation de deux prairies inondables de 7 000m³ et 13 600m³ en amont de Fry, dans le lit majeur du Bièvredent, affluent de l'Andelle. Les travaux sur ce sous bassin versant se sont terminés à la fin du deuxième trimestre 2023.



Figure 21 : localisation des deux prairies inondables sur le sous bassin versant du Bièvredent

La première prairie inondable (BIEVZEL3) se situe sur la commune de Mésangueville en amont du Pont Ricard et possède une capacité de 7 000m³ et une surface inondable d'environ 1,41ha. Les travaux sur cet ouvrage sont terminés en début d'année par la mise en place de clôtures et de l'ouvrage régulation.



Ouvrage BIEVZEL3 finalisé et fonctionnel



Ouvrage BIEVZEL3 en charge le 1^{er} avril 2023

La seconde prairie inondable (BIEVZEL22) se situe sur la commune de Fry en amont de la Route Départementale 145 et possède une capacité de 13 600m³ et une surface inondable d'environ 2,12ha. Les travaux sur cet ouvrage se sont également terminés en début d'année par la mise en place de clôtures et l'équipement de l'ouvrage régulation. Des clôtures de type Ursus ont été posées pour permettre le pâturage intégral des ouvrages par des ovins.



Ouvrage BIEVZEL22 finalisé et fonctionnel

Sur ce même sous bassin versant deux axes de ruissellement secondaires ont été aménagés par la mise en place de deux fascines, l'aménagement d'un talus et la plantation de haie.



Mise en place de deux fascines en amont de la RD128 (Route de Fry à Mésangueville)

Enfin, une mare tampon a été créée en amont du bassin versant du Bièvredent sur la commune de Mésangueville, rue Manoir des Mares.



Création d'une mare tampon (Rue Manoir des Mares - commune de Mésangueville)

5) Sous-bassin versant de Fontaine Châtel (Longuerue et Saint-Germain-des-Essourts)

Ce sous-bassin versant, situé sur les communes de Longuerue et de Saint-Germain-des-Essourts, d'une surface d'environ 150ha, a été particulièrement impacté le 22 janvier 2018 (3 propriétés et une voirie départementale inondées au hameau de Fontaine-Châtel et une mise en charge importante du cours d'eau du Crevon).



Inondation de l'exutoire du sous-bassin versant de Fontaine-Châtel le 22 janvier 2018

Suite à l'obtention de l'arrêté préfectoral, en date du 19 novembre 2020, autorisant le SYMA à réaliser les travaux et suite à l'avancement des négociations foncières par le biais de la SAFER, les travaux ont débuté le 11 septembre dernier.

Les travaux consistent en la création d'un barrage en déblais/remblai d'un volume de stockage de 5900m³ et d'un débit de fuite limité à 80L/s (au lieu d'un débit de pointe de 1096L/s lors d'un épisode pluviométrique orageux de fréquence décennale) ; sa vidange complète est prévue en 20h.

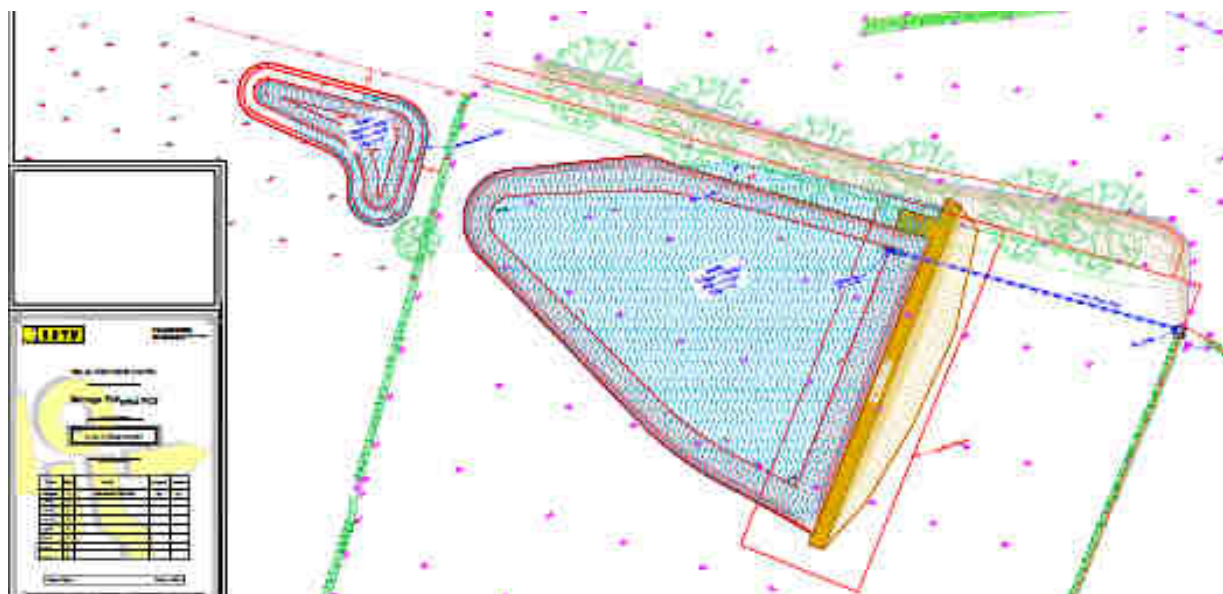


Figure 22 : plan d'exécution de la prairie inondable et de la mare tampon sur le sous bassin versant de Fontaine-Châtel



Mise en place du barrage par remblaiement par couches de limons traitées à la chaux et compactées tous les 20 à 30cm



Remblais terminé et remise partielle de la terre végétale



Mise en place du complexe d'étanchéité et remise en place définitive de la terre végétale

Une mare tampon a été réalisée en amont pour compenser la baisse du volume de stockage de l'ouvrage suite à une modification de la géométrie de la prairie inondable pour faciliter le travail de l'exploitant.

Enfin une seconde mare a été créée sur un axe de ruissellement secondaire adjacent afin de limiter les ruissellements pouvant converger vers le secteur du cimetière.



Mare tampon de 300m³ en amont de la prairie inondable



Mare tampon en amont du secteur du cimetière de Saint-Germain-des-Essourts

6) Sous-bassins versants de La Rue du Clos (Mesnil-Raoul), de l'amont de Buchy (Buchy), de la Madeleine (Ry, Grainville-sur-Ry, Servaville-Salmonville) de la Vallée Ecurée et des Marettes (Ry, Saint-Aignan-sur-Ry et Catenay) et des Sources de l'Andelle et du Bois du Rouvray (Serqueux, Forges-les-Eaux, Roncherolles-en-Bray, Mauquenchy, Bosc Edeline, Rouvray-Catillon et La Ferté Saint Samson).

Sur ces sous-bassins versants l'ensemble des études préalables est terminé (études hydrauliques, levés topographiques, études géotechniques, avant-projet et projet) et les études règlementaires sont en cours de finalisation ; la réalisation des ouvrages hydrauliques sur ces territoires est en attente de programmation et de financement.

Sur le sous-bassin versant amont de Buchy, l'enquête publique s'est déroulée du 14 février au 14 mars 2022 et le SYMA a obtenu l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 2022 lui autorisant à démarrer les travaux.

Sur le sous-bassin versant de la Rue du Clos, l'enquête publique s'est déroulée du 17 octobre au 17 novembre 2022 et le SYMA a obtenu l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2023 lui autorisant à démarrer les travaux.

Sur le sous-bassin versant de La Madeleine, les dossiers complets relatifs à l'autorisation environnementale ont été déposés au bureau de la police de l'eau le 12 mai 2021. L'enquête publique s'est déroulée du 10 janvier au 09 février 2023 et le SYMA est dans l'attente de l'arrêté préfectoral.

Sur le sous-bassin versants de la Vallée Ecurée et des Marettes, l'enquête publique s'est déroulée du 09 mai au 09 juin 2023 et le SYMA est également dans l'attente de l'arrêté préfectoral.

Enfin sur les sous bassins versants des Sources de l'Andelle, un nouveau dossier réglementaire doit être déposé car le volume cumulé des ouvrages de stockage est supérieur à 50 000m³.

7) Sous-bassin versant de Longboël (communes de La Neuville-chant d'Oisel, Romilly-sur-Andelle, Pont-saint-Pierre)

Le SYMA a lancé une mission de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation d'aménagements sur le sous-bassin versant de Longboël en 2022 faisant suite aux inondations qui ont touché les communes de Romilly-sur-Andelle et Pont-saint-Pierre le 21 juin 2021 avec une pluie de 50 mm en moins d'1h.

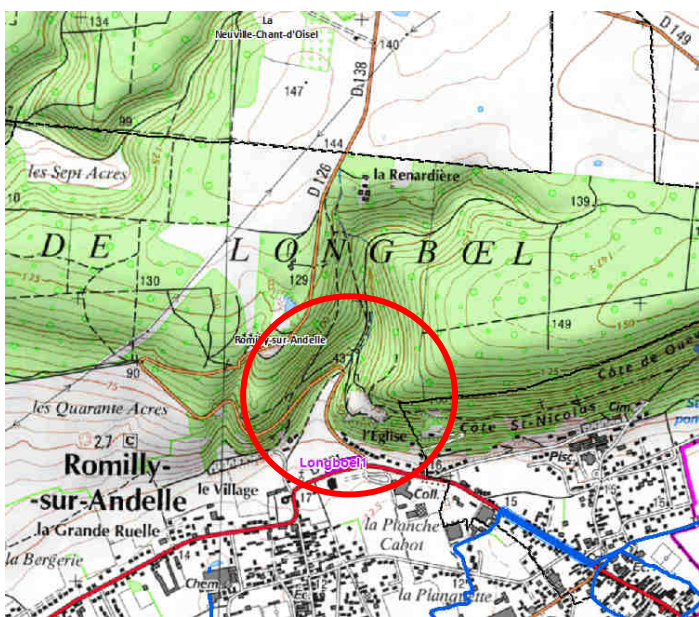


Figure 23 : localisation du sous-bassin versant et du projet d'ouvrage hydraulique structurant de 4 900 m³ Longboël_1



Photos des inondations de Romilly-sur-Andelle et Pont-saint-Pierre du 22 juin 2021

L'étude préliminaire a été réalisée avec des propositions d'aménagements qui ont été discutées en juin 2022 auprès des acteurs concernés. Les étapes à suivre concernant cette étude sont les suivantes :

- Missions complémentaires avec les études géotechniques ;
- Mission d'étude de maîtrise d'œuvre de conception : mission de projet (PRO) pour la création d'un ouvrage hydraulique structurant (Longboël_1 de 4 900 m³ et des ouvrages hydrauliques complémentaires) ;

- Réalisation des dossiers réglementaires (DAEU, DIG, DUP, enquêtes préalables et enquêtes parcellaires) ;
- Négociations et acquisitions foncières ;
- Maîtrise d'œuvre de réalisation.

8) Sous-bassin versant de Bonnemare (communes de Douville-sur-Andelle et Radepont)

Le SYMA a lancé une mission de maîtrise d'œuvre de conception sur le sous-bassin versant de Bonnemare. Cette étude fait suite à différents événements pluvieux importants sur le secteur notamment celui de janvier 2018 et des inondations de la RD321.

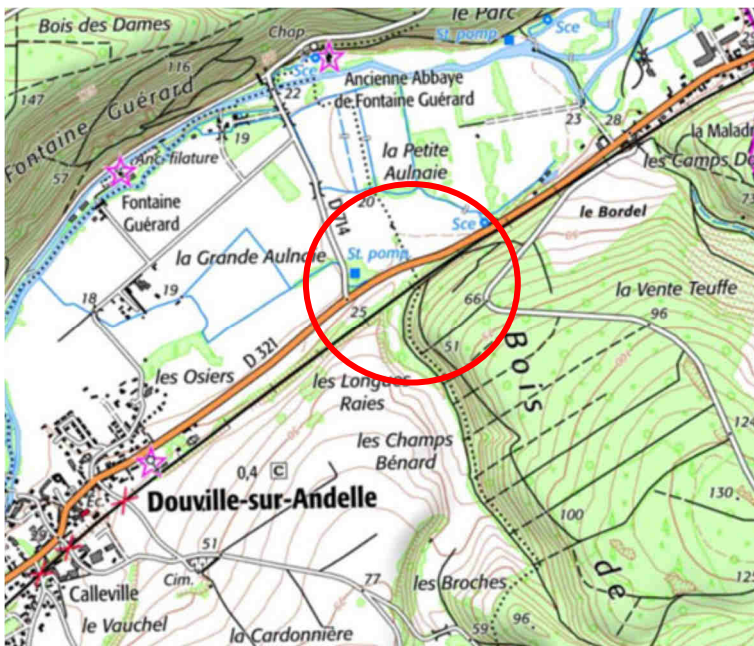


Figure 24 : localisation du sous-bassin versant de Bonnemare (limite Douville-sur-Andelle et Radepont)

Les enjeux au niveau du secteur de la RD321 sont :

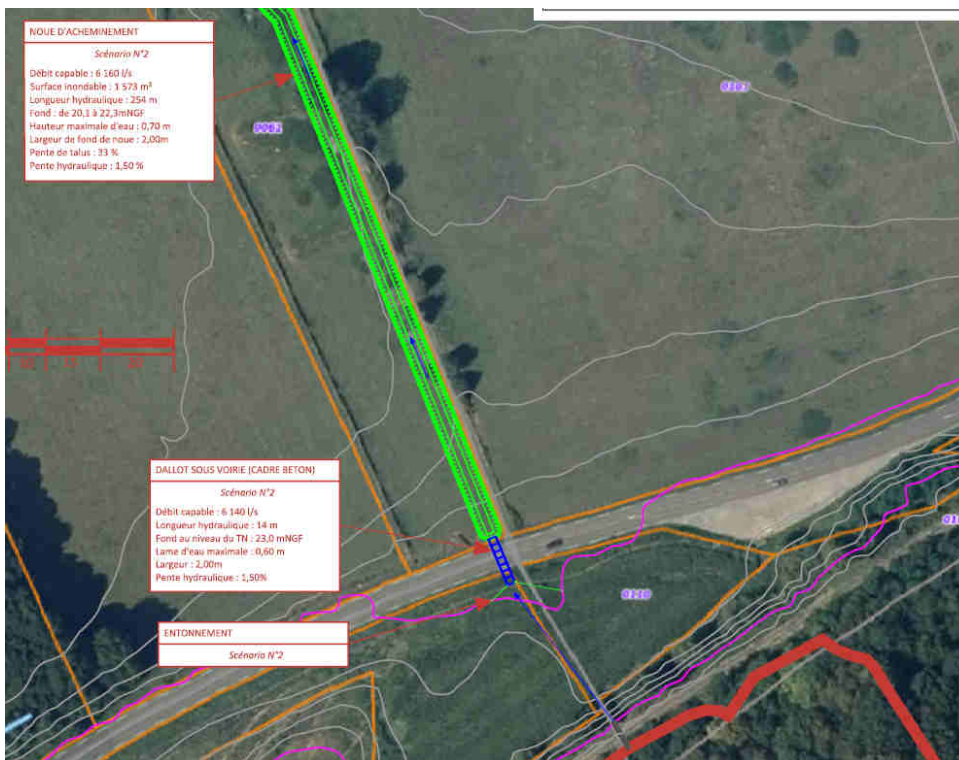
- Risque sur la sécurité routière : avec différents accidents liés à la lame d'eau arrivant sur la RD321 avec un risque accidentogène important lors de fortes pluies ;



Figure 20: Photos des inondations de Romilly-sur-Andelle et Pont-saint-Pierre du 22 juin 2021

- Risque sur la protection de la ressource en eau : ce secteur présente un enjeu sur la ressource en eau, en effet l'ensemble du projet se trouve au sein du Périmètre de Protection Rapproché d'un captage en Alimentation en Eau Potable (AEP) du forage de « La Petite Aulnaie », déclaré d'utilité publique. La présence d'un puisard au droit de la parcelle dont les fonctionnements restent méconnus et implique des risques de pollution de la ressource en eau.

Au vu des contraintes techniques, économiques, réglementaires et environnementales, le SYMA et le COPIL s'orientent sur le choix du scénario n°2 (Cadre béton + noue d'acheminement) pour répondre aux différents enjeux. L'estimatif financier pour ce projet est d'environ 79 000 € TTC.



Les prochaines grandes étapes du projet sont les suivantes :

1. Information du projet à la société TRAPIL et à l'ARS et avis hydrogéologue (en fonction de l'ARS) et potentielles modifications techniques ;
2. Discussion avec les propriétaires/exploitants sur le foncier ;
3. AVP, PRO du projet
4. Dossiers réglementaires à la DDTM ;
5. Division et acquisition ;
6. Marché de travaux ;

9) Urbanisme

Depuis le début de l'année 2023, le SYMA a traité 391 documents d'urbanisme en Seine-Maritime et dans l'Eure (déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de construire et permis d'aménager).

En Seine-Maritime, sur 226 avis, 15 ont été défavorables et 109 favorables avec réserves ou prescriptions. Dans l'Eure, 184 avis ont été traités dont 11 avis défavorables et 136 favorables avec réserves ou prescriptions. Ce sont autant d'habitations qui auraient été susceptibles de connaître des dommages liés aux ruissellements ou aux inondations de rivières.

10) Rivière

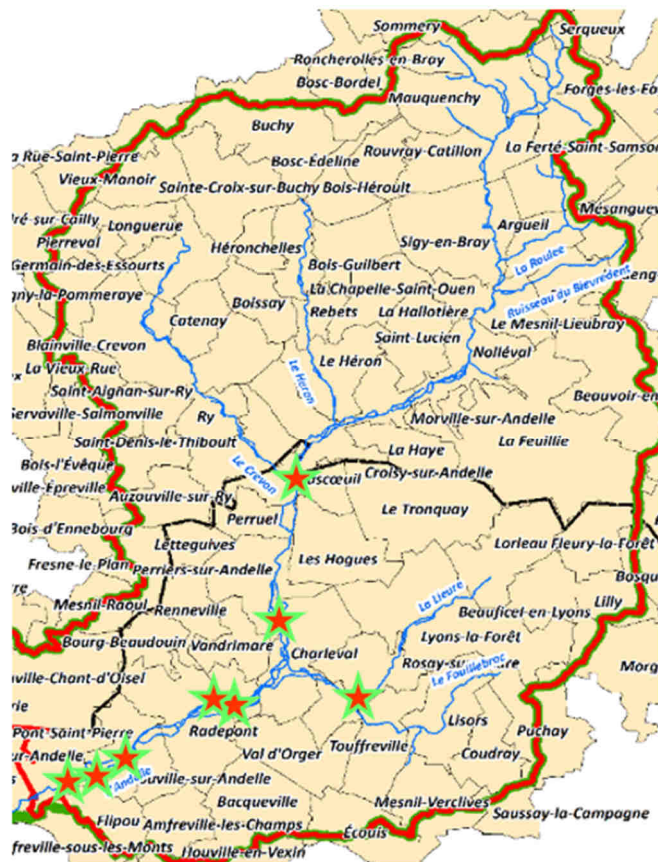
Durant l'année 2023 nous avons fini la tranche de travaux issus du plan pluriannuel de restauration et d'entretien dans l'Eure. Cette tranche prévoit principalement la mise en place de 12 665 mètres de clôtures et de 38 abreuvoirs pour un montant total de 142 367 euros H.T et le SYMA a mené quelques aménagements de berges ponctuels.

Ces travaux sont les rares aménagements à être encore financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80 %.

Ils permettent au syndicat de clôturer une grande partie des secteurs où la rivière n'était pas encore préservée du piétinement des animaux.

Localisation des chantiers réalisés :

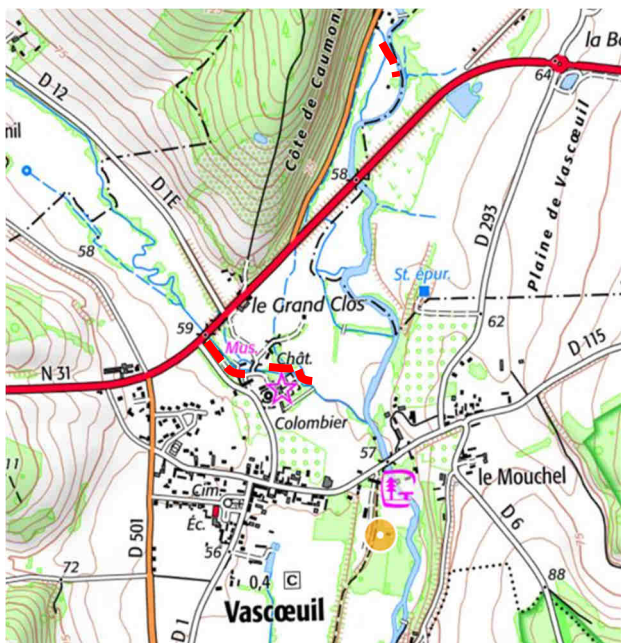
- Vascoëuil (2)
- Charleval (2)
- Ménesqueville (2)
- Radepont (3)
- Pont saint Pierre (1)
- Romilly sur Andelle (2)

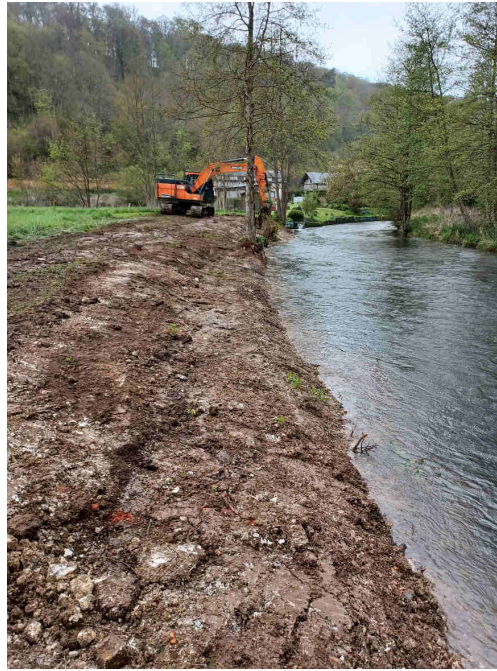


Sur la commune de Vascoëuil, le syndicat est intervenu sur deux secteurs.

Sur le 1^{er} secteur l'objectif était d'enlever des protections de berges obsolètes, de taluter les berges en pentes douces et d'implanter des hélrophytes.

Pour un montant total de 2 376, 00 euros H.T.

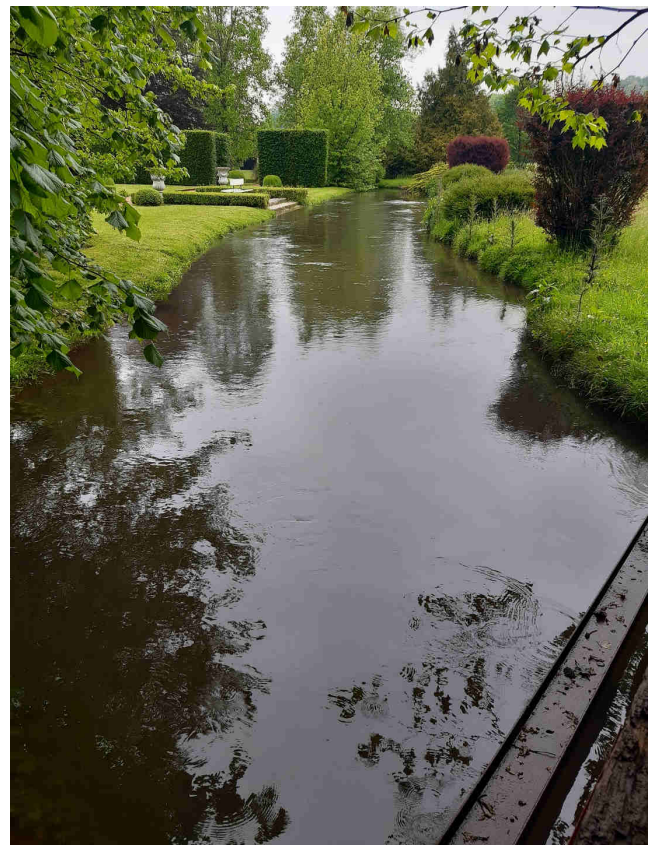




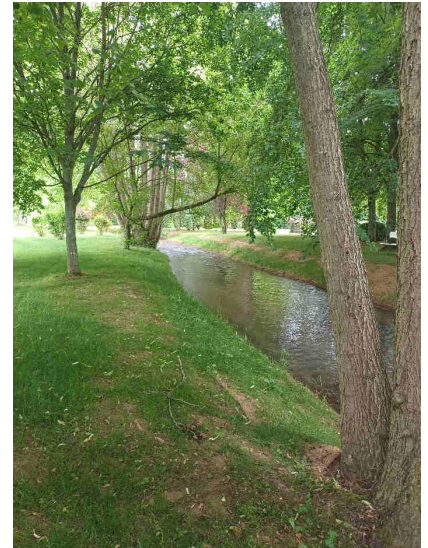
Talutage des berges en pentes douces

Sur le 2^{ème} secteur, suite à une demande de la CDCLA une opération d'enlèvement d'ouvrage hydraulique avec reprofilage des berges a été menée dans les jardins du château de Vascœuil.

En effet, lors d'épisodes pluvieux importants, le Crevon, freiné par un ouvrage hydraulique sortait de son lit ; l'objectif sur ce site étant double, limiter les débordements du cours d'eau et permettre le rétablissement de la continuité écologique.



Etat initial



Etat final



Sur la commune de Charleval au niveau du hameau de Transières, le syndicat est intervenu chez deux propriétaires pour reprofiler des berges érodées, implanter 1600 mètres de clôtures barbelés ainsi que 3 abreuvoirs.

Pour un montant total de 20 905.40 euros H.T.



Etat initial des berges



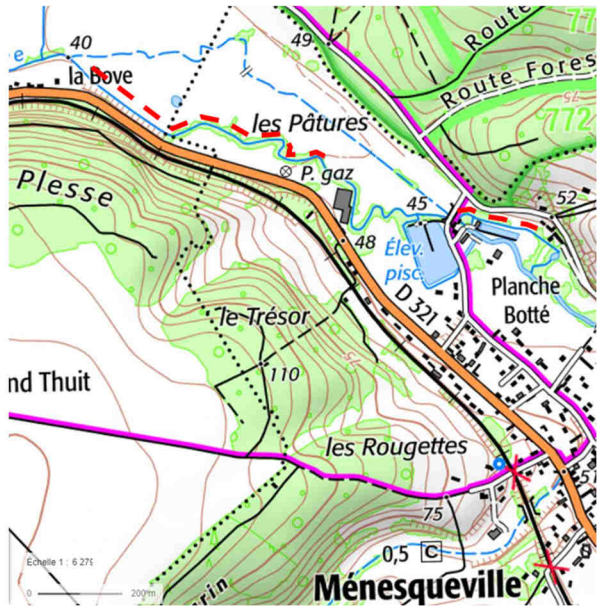
Etat pendant les travaux



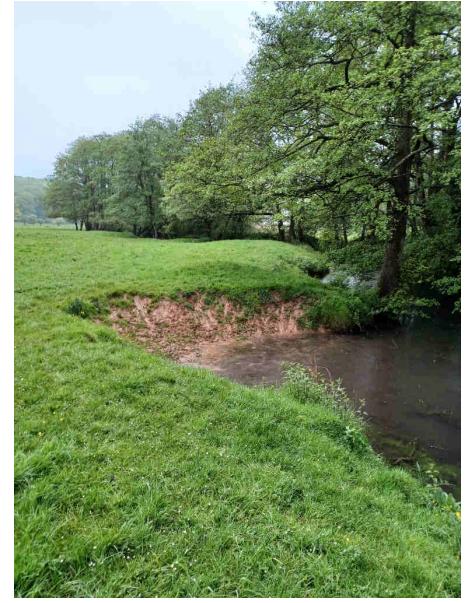
Etat final

Sur la commune de Ménesqueville, le syndicat est intervenu chez deux propriétaires pour implanter 760 mètres de clôtures barbelés, 5 abreuvoirs et l'enlèvement de 120 mètres de merlons de curage.

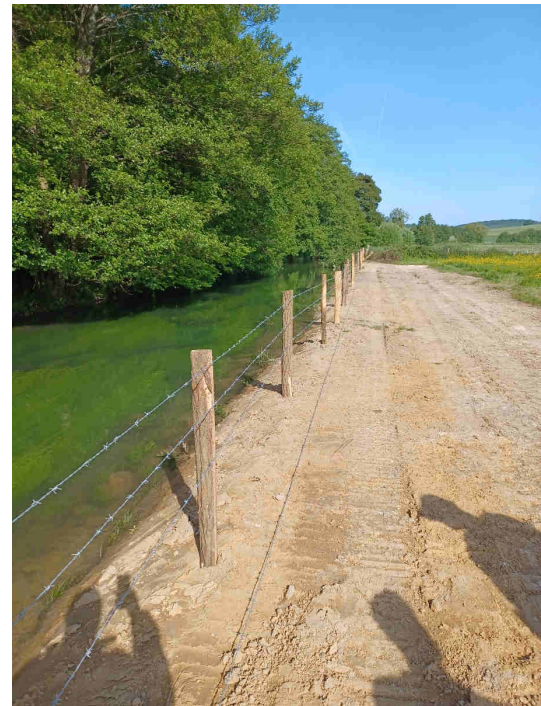
Pour un montant total de 15 134,00 euros H.T.



Localisation des travaux



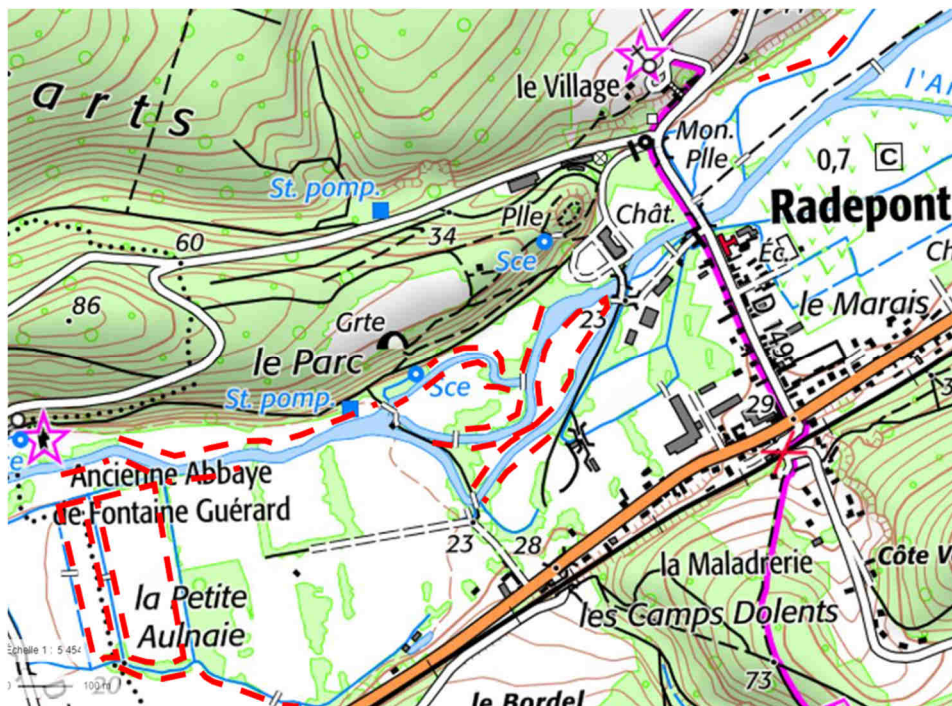
état initial des berges



Etat aménagé

Sur la commune de Radepont, le syndicat est intervenu chez trois propriétaires pour implanter 4 750 mètres de clôtures, 12 abreuvoirs, une passerelle et deux pompes à nez pour les bovins.

Pour un montant total de 46 373, 00 euros H.T.



Localisation des travaux



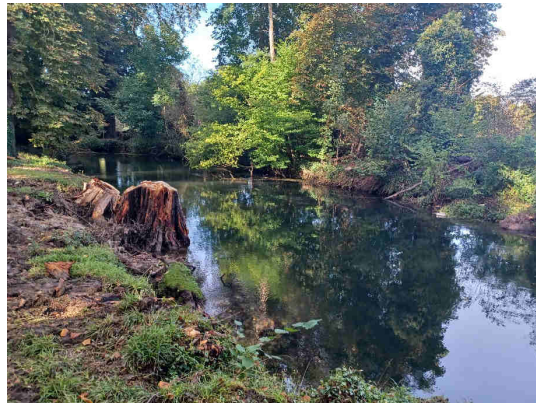
Etat des berges aménagées

Sur la commune de Pont-Saint-Pierre, le syndicat est intervenu pour l'enlèvement de trois embâcles situés dans le parc du château ; ces embâcles pouvant générer des débordements de cours d'eau mais aussi avec le temps se déplacer sur un ouvrage répartiteur situé en amont du village.

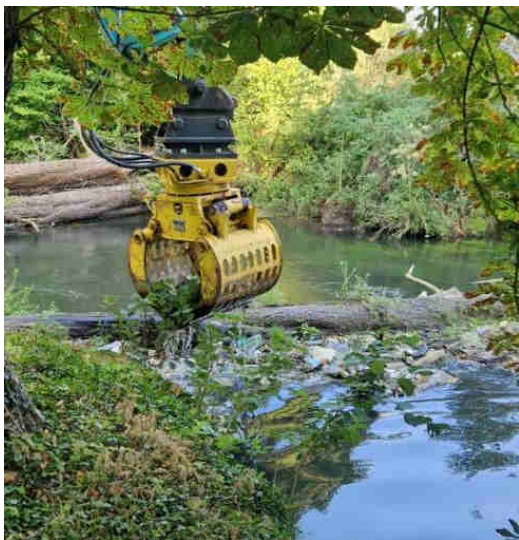
Pour un montant total de 3 552 euros.



Etat initial



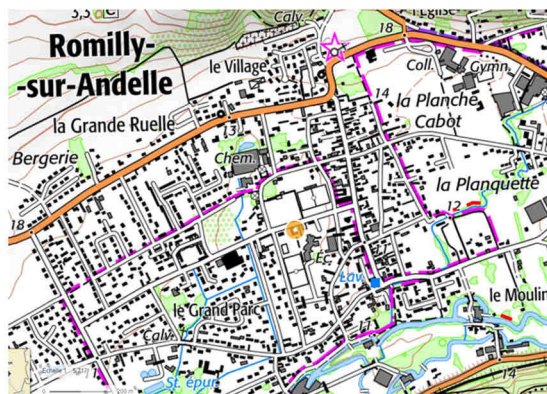
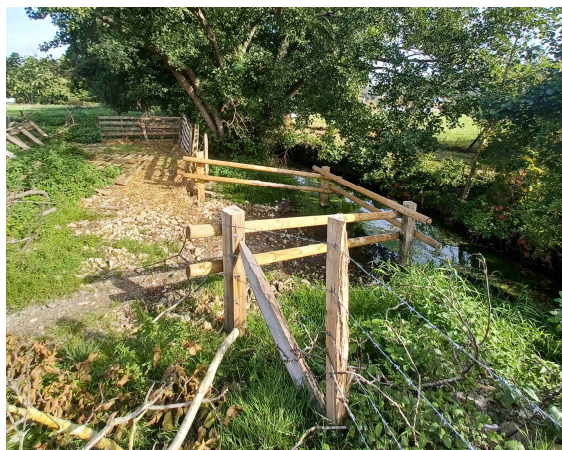
état final



Enlèvement et exportation des déchets accumulés en amont de l'embacle

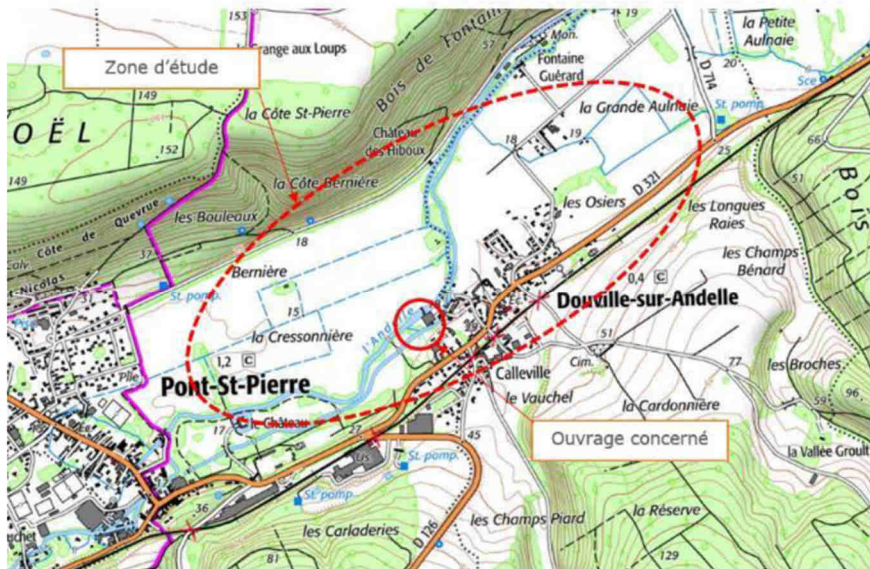
Sur la commune de Romilly-sur-Andelle, le syndicat est intervenu chez deux propriétaires pour implanter 160 mètres de clôtures et 2 abreuvoirs,

Pour un montant total de 4 392, 00 euros H.T.



11) Rétablissement de la Continuité Ecologique :

Le moulin de Bacqueville à Douville Sur Andelle est un site prioritaire dans l'optique du rétablissement de la continuité écologique. En effet, cet ouvrage bloquant, est le 1^{er} verrou sur l'Andelle, c'est pour cela qu'il ressort comme un ouvrage prioritaire au niveau départemental.



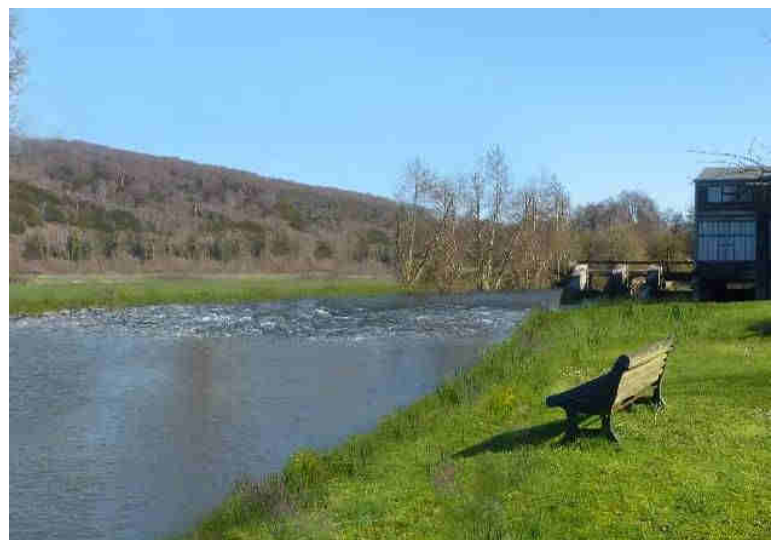
Carte de localisation du secteur d'études et du moulin de Bacqueville

Le syndicat mène donc avec l'aide d'un BET une étude de maîtrise d'œuvre visant à aboutir sur des travaux le plus rapidement possible.

La solution technique retenue par l'ensemble des membres du comité de pilotage est l'arasement d'une partie de l'ouvrage avec la mise en place de seuils de fonds pour rattraper la pente et maintenir la ligne d'eau en amont.



Vue aval de l'ouvrage avant travaux



Vue aval de l'ouvrage après travaux



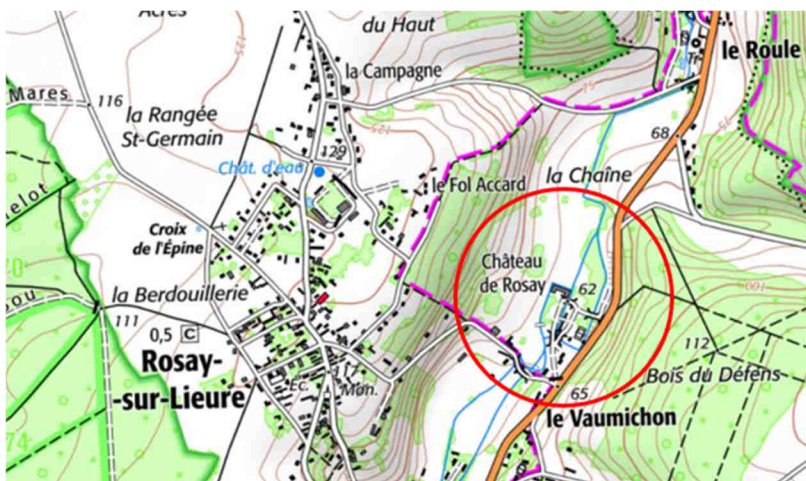
Plan de l'aménagement de l'ouvrage hydraulique

La Commission d'Appel d'Offres se déroulera fin octobre afin de retenir l'entreprise qui réalisera ces travaux.

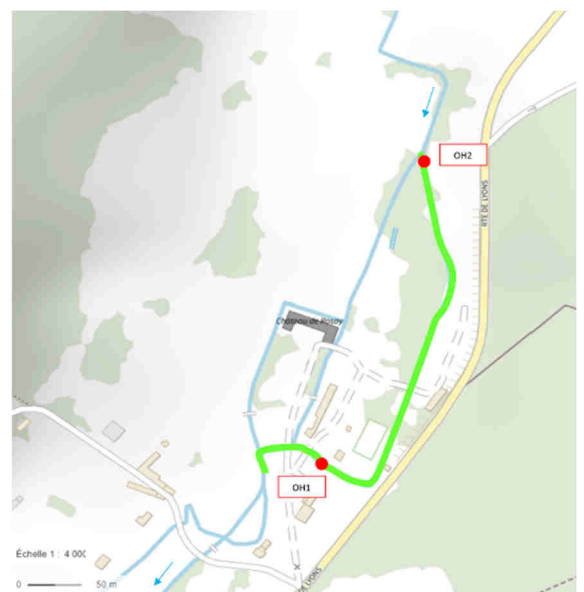


Sur la commune de Rosay-sur-Lieure, le syndicat a participé au rétablissement de la continuité écologique au droit du château de Rosay (Roe 78595 et 78583) dont le maître d'ouvrage a été la Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

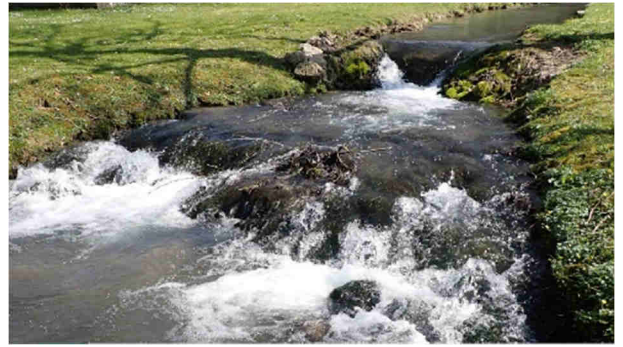
Le SYMA s'est engagé à verser la somme de **7 453.74 € TTC** à la FDAAPPMA27, ce qui correspond à la participation du propriétaire (reste à charge hors subventions).



Localisation des travaux



chemin de continuité écologique choisi



Etat initial des deux ouvrages infranchissables

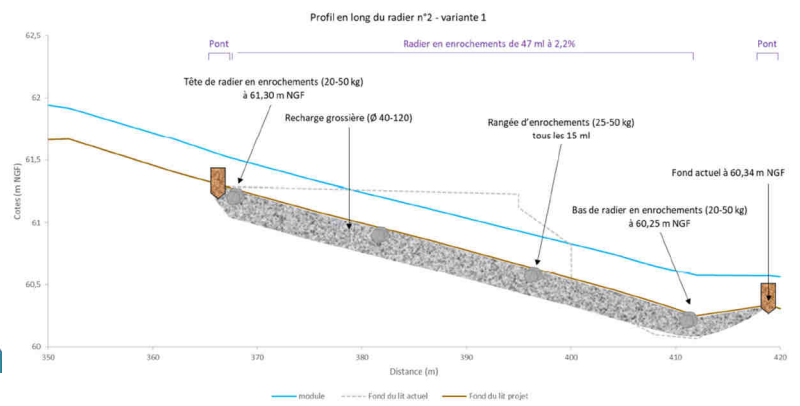
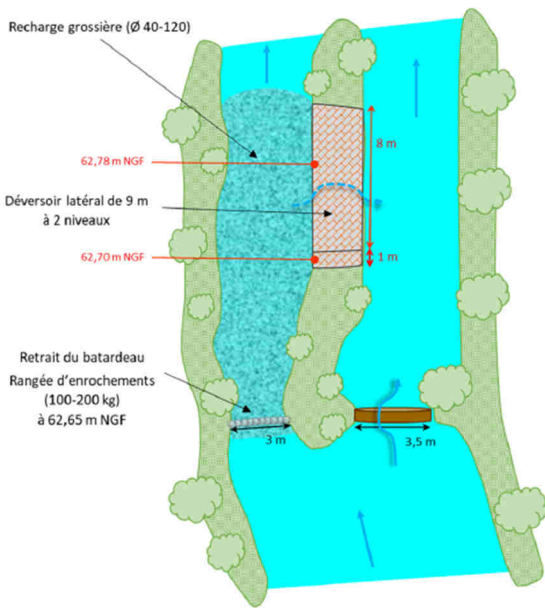


Schéma de principe des aménagements



Photos des ouvrages aménagés

12) Le SYMA

18, route de la Capelle 76780 Croisy-sur-Andelle

Tél : 02-35-23-52-57

Mail : secretariat@bv-andelle.fr

Les agents du SYMA :

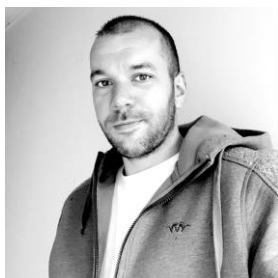
Anthony VANDEWIELE,
Animateur
Tel : 06.78.60.28.17
avandewiele@bv-andelle.fr



Sébastien LELOUP,
Animateur
Tel : 06.48.93.16.94
sleloup@bv-andelle.fr



Matthieu LEFRANÇOIS,
Technicien rivière
Tel : 06.14.85.25.62
mlefrancois@bv-andelle.fr



Frédérique VAILLANT,
Secrétaire
Tel : 02.35.23.52.57
secretariat@bv-andelle.fr



Les partenaires opérationnels :

A.R.E.A.S : Association de Recherche sur le ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol

A.S.Y.B.A. Association Régionale des Syndicats de Bassins Versants et Structures Assimilées

Lexique :

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

C.A.O : Commission d'Appel d'Offres

CO.PIL : Comité de Pilotage

P.P.R.E : Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien

R.C.E : Rétablissement de la Continuité Ecologique

B.E.T : Bureau d'Etudes Techniques

Avec la participation financière de :



Version actualisée le 16/10/2023 à 11h00